

Direction éducation, sports, culture
Service du sport, culture, éducation populaire

Saisons C@P 25
"Printemps des Amateurs #3"
Mai 2020

L'Univers du cirque

Appel à projets : Création artistique avec des amateurs

Projet artistique devant aboutir à une représentation
dans le cadre du Printemps des Amateurs.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Modalités de réception des candidatures

- **25 octobre 2019** : date limite de réception des candidatures

Le dossier est à transmettre en version numérique.doc aux adresses suivantes :

sport.culture.educpop@doubs.fr
vanessa.rudenko@doubs.fr
lea.souchard@doubs.fr

Il devra parvenir à destination au plus tard à la date limite de réception des candidatures indiquées ci-dessus. L'avis de réception sera délivré par mail.

1. Cadre juridique

Le présent appel à projets ne constitue pas un marché public au sens du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Les candidats disposent de toute latitude pour définir le contenu des projets. Les sommes versées aux porteurs de projets sélectionnés constituent des subventions au sens de l'article 9.1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et ne sont en aucun cas la rémunération des prestations individualisées répondant aux besoins du Département.

2. Cadre du dispositif

Le projet C@p25 a prévu la mise en œuvre, chaque saison, de 4 temps forts culturels sous maîtrise d'ouvrage départementale, afin de renforcer la diffusion culturelle sur notre territoire et rapprocher toujours plus la culture des habitants dans une optique de vitalité des territoires et d'épanouissement individuel.

Le Printemps des amateurs a pour objectif de valoriser les pratiques et talents amateurs sur l'ensemble de notre territoire tout en encourageant la rencontre, le croisement entre les différentes pratiques et disciplines artistiques et les publics. C'est aussi une occasion de mettre en lumière des artistes amateurs qui partagent des concepts, des méthodologies, des pratiques. Cette manifestation festive, gratuite, conviviale et ouverte à tous, se déroule au cœur de deux lieux emblématiques du territoire (Saline Royale d'Arc et Senans et Musée des Maisons Comtoises de Nancray)

En 2020, le Département organisera pour la 3^{ème} année consécutive, les rendez-vous *Printemps des Amateurs* dédiés à toutes les formes d'expression artistique non professionnelle dans le domaine des arts vivants (danse, conte, cirque, théâtre, musique classique, musiques actuelles ou chant choral). Pour cette troisième édition, l'événement sera orienté autour de l'Univers du cirque.

Le Département souhaite accompagner et promouvoir des projets de création ou d'atelier qui évoqueront le cirque dans toutes ces dimensions. Le lien avec le cirque pourra être fait à travers différentes facettes de cet univers : disciplines circaciennes (acrobaties, jonglages, clown, magie, cirque équestre etc...), les répertoires musicaux, les mises en scène, mais également l'imaginaire lié au cirque (monde forain, domptage...).

3. Engagement du Département à

- créer un projet en cohérence avec la compétence du Département en matière de pratique amateur (schéma d'enseignement artistique)
 - organiser trois journées festives avec une programmation dense pour mobiliser les différents publics
 - mettre à disposition des artistes amateurs des espaces de diffusion, des moyens techniques et un accueil de qualité
 - offrir aux artistes amateurs un cadre prestigieux pour se représenter devant le public
 - offrir aux publics l'accès à trois lieux emblématiques du Doubs et à la culture par la gratuité
 - associer de manière privilégiée des personnes plus éloignées de la culture pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles à ces rendez-vous culturels et artistiques
 - Dans le cadre du Printemps des Amateurs l'accompagnement départemental porte essentiellement sur un apport technique, la mise à disposition de lieux culturels pour se produire et l'accueil des artistes (repas, catering, location matériel, prestations sons/lumières, supports de communication, diffusion supports de communication...).
- Les dépenses liées à la communication, la logistique spectacle, sons lumières... sont entièrement pris en charge par le département.

4. Conditions d'éligibilité

Porteurs de projets :

- être une formation amateur rattachée à une association
- ou une association mobilisant des compétences artistiques professionnelles mais travaillant avec des amateurs
- s'engager à participer à une journée du Printemps des amateurs 2020 à titre gracieux

Projets :

- cohérence des intentions et du propos artistique
- représentation qui intègre la participation d'amateurs sur scène
- présentation d'un spectacle d'une **durée maximale de 30 minutes** ou d'un atelier ouvert aux publics sur l'une des journées du Printemps des amateurs

6. Renseignements administratifs

→ L'association

» Dénomination de l'association :

» Date de création :

» Nom et prénom de la personne contact, référente du projet :

.....

» Adresse du siège social :

» Adresse postale si différente (nom du contact et adresse complète) :

.....

» Téléphone fixe :

» Téléphone portable :

» Objet de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ Les artistes amateurs

» Nom du groupe, de la compagnie, de la formation artistique (si différente de la dénomination associative) :

.....
.....

» Nom et prénom de la personne contact :

» Mail :

» Téléphone portable :

7. Représentation proposée

<p>Ces éléments seront utilisés sur les documents de communication (programme de la journée, communiqué et dossier de presse, site internet, Facebook,)</p>
--

» Jour de représentation choisi par ordre de préférence (à numéroter):

Dimanche 3 mai 2020

Dimanche 17 mai 2020

Les lieux de représentation sont les suivants : Saline Royale d'Arc-et-Senans, Musée plein air des Maisons Comtoises à Nancray

Il appartient au Département en charge de la programmation artistique de déterminer les lieux où se dérouleront chacun des projets.

» Discipline artistique :

conte

chorale

cirque

musique, préciser le type musical :

danse

théâtre

marionnette

autre, préciser :

» Titre du spectacle/concert :

» Public visé : Jeune public à partir de.....ans

Tout public

» Présentation du spectacle / du concert

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

» **Nombre d'artistes** :

» **Tranche d'âge des artistes** :

- Enfants
- Adolescents
- Adultes

» **Nombre d'accompagnateurs et fonction** (membres habilités de l'association)

- Nom :/ fonction :
- Nom :/ fonction :
- Nom :/ fonction :

» **Durée du spectacle** (30 minutes maximum) :

» **Liste des œuvres interprétées et musiques d'accompagnement** (pour déclaration SACEM et SACD) :

-
-
-
-
-
-

8. Conditions d'Accueil

» **Représentation possible** :

- En extérieur : oui non
- En salle : oui non
- Sous chapiteau : oui non

» **Souhaitez-vous une deuxième prestation** (sous réserve des possibilités d'organisation) ?

- oui non

Le planning sera élaboré de telle sorte que chaque association retenue puisse se produire dans un espace couvert (salle ou chapiteau). Une seconde prestation pourra être programmée en extérieur (si demandée par l'association et sous réserve des créneaux disponibles)

» **Besoins techniques pour la prestation** (Possibilité de joindre une fiche technique détaillant vos besoins et un éventuel plan de scène) :

- Scène – dimensions souhaitées :
- Estrade – préciser si besoin de deux ou trois niveaux :
- Chaises – nombre de chaises :
- Piano : numérique demi-queue droit
- Lecteur de musique sonorisé : lecteur CD Prise USB
- Sonorisation voix
- Sonorisation instrument(s) – préciser quel (s) instrument (s) :
- Ampli guitare
- Ampli basse
- Retours son sur scène
- Tapis de danse, dimensions :
- Autre :

La prise en compte des besoins en matériel répertoriés ci-dessus sera fonction de la programmation de l'ensemble des artistes et des différents lieux de diffusion.

» Souhaitez-vous venir répéter le matin avant votre représentation de l'après-midi ?

- oui non

» Souhaitez-vous venir répéter le samedi après-midi avant votre représentation du dimanche ?

- oui non

Aucune balance ne sera autorisée les après-midi de représentation. Elles ne pourront avoir lieu que le matin.

(Il est possible que le samedi après-midi les installations techniques ne soient pas terminées).